



TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'APPEL À PROJETS
**LA SOCIÉTÉ CIVILE ENGAGÉE
DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD**



CONTEXTE

Les organisations de la société civile sont, par leur ancrage local, leur connaissance approfondie du terrain et leur grand pouvoir de mobilisation et de transformation, des partenaires essentielles des actions de coopération internationale. Elles ont été au cœur de l'adoption du plan d'action le plus ambitieux adopté en matière de développement durable : l'agenda 2030. Leur place dans la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable (ODD) qui composent cet agenda est donc, elle-aussi, centrale.

Soutenir les organisations de la société civile qui sont engagées dans la mise en œuvre des ODD apparaît d'autant plus essentiel dans un contexte où la pandémie de COVID-19 a considérablement freiné la mise en œuvre de l'agenda 2030 et a annulé des années voire des décennies de progrès dans plusieurs domaines.

C'est pour cette raison que le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères et l'Organisation Internationale de la Francophonie, rejoints par les gouvernements du Québec et d'Andorre, renouvellent, pour la troisième année consécutive, l'appel à initiatives en faveur de la société civile francophone engagée pour les ODD.

OBJECTIFS DE L'APPEL À INITIATIVES

La philosophie de ce dispositif repose sur la volonté de soutenir la contribution des organisations de la société civile francophones à la réalisation de l'agenda 2030 tout en renforçant leurs capacités et leur structuration.

Les objectifs poursuivis par la troisième édition de l'appel à initiatives conjoint « La société civile francophone engagée pour les objectifs de développement durable » seront :

- A. Contribuer à la mise en œuvre de l'ensemble des 17 ODD notamment dans les Etats et gouvernements de l'espace francophone dans lesquels un retard a été accusé dans la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- B. Favoriser la structuration de la société civile et encourager la reconnaissance de son rôle et de sa place en tant qu'actrice centrale dans la mise en œuvre des ODD, notamment concernant les organisations locales de ressources et taille modestes.

CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'ORGANISATION

Pour être éligible, l'organisation requérante devra remplir les conditions suivantes :

- Être enregistrée auprès des autorités d'un des 54 Etats et gouvernements membres de plein droit de l'OIF (<https://www.francophonie.org/88-etats-et-gouvernements-125>) ;
- Disposer d'au moins deux années d'existence légale. Cet élément sera vérifié grâce au récépissé d'enregistrement de votre organisation ;
- Disposer de capacités financières annuelles supérieures au montant de la subvention sollicitée. Cet élément sera vérifié grâce au rapport financier annuel transmis ;

- Faire état d'une gouvernance fonctionnelle et de la réalisation d'activités en lien avec l'appel à initiatives. Ces éléments seront vérifiés grâce au rapport d'activités annuel transmis.

Chaque organisation ne pourra pas présenter plus de deux initiatives (en tant que porteuse et/ou partenaire). Pour information, pour soumettre deux candidatures, il vous faudra créer deux comptes à partir de deux adresses courriel différentes sur la plateforme en ligne.

Les initiatives portées pas des organisations locales seront favorisées.

CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'INITIATIVE

Pour être éligible, l'initiative devra remplir les conditions suivantes :

- L'initiative doit concourir à la réalisation d'au moins 2 des 17 objectifs de développement durable (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>). La prise en compte, de manière transversale, de l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes est fortement encouragée.
- L'initiative doit constituer une nouveauté pour l'organisation porteuse. Les initiatives déjà soutenues par l'OIF ainsi que les initiatives déjà mises en œuvre dans le passé ou en cours de mise en œuvre ne sont pas éligibles.
- La mise en œuvre de l'initiative devra s'effectuer dans un ou plusieurs des 54 Etats et gouvernements membres de plein droit de l'OIF. Les initiatives mises en œuvre dans les 16 pays les moins avancés (PMA) de l'espace francophone seront favorisées (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo).
- L'initiative ne pourra pas excéder une durée de mise en œuvre de 12 mois et devra prendre fin au plus tard le 31 août 2022.
- Les activités de l'initiative ne peuvent en aucun cas être liées à des actions de prosélytisme religieux ou de propagande politique.

La conclusion de partenariats internationaux sera encouragée.

CALENDRIER DE L'APPEL A INITIATIVES

Lancement de l'appel à initiatives	24 mai 2021
Clôture de l'appel à initiatives	5 juillet 2021
Réunion du comité de sélection	29 juillet 2021
Annonce des résultats	Mi-août 2021

MODALITES DU SOUTIEN PROPOSE

Les initiatives seront soutenues selon deux modalités :

1. Subvention

Les initiatives bénéficieront d'un financement compris entre 5 000 et 20 000 euros. La subvention sollicitée par les organisations de la société civile ne pourra pas être supérieure à 80% du budget total de l'initiative soumise.

2. Mise à disposition d'expertise

Au-delà des financements, les organisations sélectionnées bénéficieront d'appuis-conseils de la part des lauréats des deux éditions précédentes ainsi que d'activités de renforcement de capacités (formations, communication, etc.) en vue de leur structuration.

MODALITES DE SELECTION DE L'INITIATIVE ET DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Un comité de sélection, composé d'un ou d'une représentant.e d'Andorre, de la France, du Québec, de l'OIF, ainsi que de la Présidente de la Conférence des OING, élira les meilleures initiatives en se fondant sur les informations fournies par les organisations candidates. La sélection finale contribuera à la mise en œuvre de l'ensemble de l'agenda 2030 pour le développement durable.

Les critères d'appréciation de la qualité de l'initiative seront comme suit :

- La pertinence de l'initiative par rapport au contexte local et sa capacité à répondre à un besoin identifié localement à travers une réponse originale et innovante ;
- L'expertise, l'expérience et la plus-value de l'organisation porteuse de l'initiative et de ses partenaires au regard des thématiques de l'initiative soumise ;
- La capacité de l'initiative à assurer sa pérennisation indépendamment des soutiens extérieurs ;
- La capacité à proposer des indicateurs de résultat et d'impact, à la fois quantitatifs et qualitatifs, clairs et mesurables ;
- La capacité de l'initiative à s'adapter à la pandémie ;
- La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une attention particulière sera réservée, lors de la phase de sélection, aux initiatives émanant des 16 pays prioritaires.

Chaque initiative éligible bénéficiera d'une double lecture et sera analysée par le comité de sélection à la lumière des critères de sélection listés ci-dessus et, autant que possible, à la garantie d'un équilibre géographique et thématique.

Le résultat de ce processus de sélection sera publié sur le site internet de l'OIF. Des conventions de subvention seront signées entre l'OIF et les bénéficiaires.

COMMENT CANDIDATER ?

Pour soumettre une initiative, veuillez suivre les étapes suivantes :

1. Rendez-vous sur la plateforme en ligne de candidature en cliquant sur le lien suivant <https://oif.wiin-organizers.com/fr/competitions/6093a4ac60a0e17b6fd7e007> ;
2. Cliquez sur « S'inscrire » ;
3. Créez un compte ;
4. Renseignez les informations relatives à votre organisation ;
5. Renseignez la proposition d'initiative directement sur la plateforme ;
6. Téléchargez l'ensemble des documents demandés, à savoir a) le récépissé d'enregistrement de votre organisation, b) le dernier rapport financier annuel publié, c) le dernier rapport d'activités annuel publié, e) le budget prévisionnel de votre initiative, f) le cadre logique de votre initiative et g) le calendrier prévisionnel de votre initiative¹ ;
7. Validez votre candidature et recevez, dans les minutes qui suivent, un accusé de réception.

Pour votre information, un modèle de fiche initiative (hyperlien vers le document) est à votre disposition pour que vous soyez en mesure de préparer votre proposition d'initiative hors de la plateforme.

Les candidatures devront être soumises avant le **5 juillet 2021 à 23h59 (heure de Paris)**.

CONTACT

Pour toute question, vous pouvez contacter aaiosc@francophonie.org

Aucune candidature envoyée à cette adresse courriel ne sera traitée.

¹ Le rapport financier et le rapport d'activités ne doivent pas être liés à un projet mais doivent faire état de l'ensemble des activités conduites en l'espace d'une année. Par ailleurs, nous acceptons les rapports financiers et d'activités des années 2019 et 2020.